Réf. Farde e-Assemblées : 2491759

N° OJ : **59**

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/11/2022

Objet : Tourisme.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 38.895,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 du budget ordinaire 2022,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 38.895,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022 à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

1) 35.000,00 EUR à l'asbl "Brussels Major Events" pour la consultance sur la durabilité des événements;
2) 3.895,00 EUR à l'asbl "Femma Brussel - Les mam's de l'espoir" pour l'organisation du "Collectif des 5 blocs".

Annexes :